



HAL
open science

LDP - Laboratoire de droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LDP - Laboratoire de droit privé. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033236

HAL Id: hceres-02033236

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033236>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :
Laboratoire de Droit Privé – EA 707
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Montpellier 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Laboratoire de Droit Privé – EA 707
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Montpellier 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Laboratoire de Droit Privé

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 707

Nom du directeur : Mme Christine HUGON, M. Christophe ALBIGES

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cezanne

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Université de Versailles Saint-Quentin

M. Philippe AUVERGNON, CNRS, Bordeaux 4

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...) :

M. Bernard BEIGNIER, CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier 1



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le 25 janvier 2010 au matin, après une rapide présentation de l'unité de recherche par Mme Christine HUGON, les responsables des différentes équipes regroupées ont précisé leurs problèmes et leurs projets. La discussion avec le comité a porté principalement sur les liens que pourrait avoir le projet présenté, dont la qualité a été soulignée, avec les recherches conduites par d'autres unités de recherche de la Faculté, le Laboratoire de droit privé pouvant apporter à ceux-ci des compléments précieux sur le terrain de la théorie juridique fondamentale. Les membres du Laboratoire ont également souligné la pauvreté des moyens qui leur sont accordés et le comité n'a pu que constater notamment l'insuffisance du personnel administratif et technique du Laboratoire. Au terme des auditions qui lui ont permis d'apprécier l'ensemble de la situation sur l'Université, le Comité s'étonne encore davantage de la disproportion entre ces moyens et les bons résultats de l'unité au regard de la situation d'autres unités de recherche. Cette discussion a été suivie d'un entretien avec les doctorants du Laboratoire qui se sont déclarés très satisfaits de la disponibilité des enseignants et ont salué la qualité de l'ambiance (« laboratoire où il fait bon vivre »). Toutefois, ils regrettent l'absence de lieu de travail dédié (situation liée à la question du personnel). Ils ont également souligné l'insuffisance (pour ne pas dire l'absence) de relations avec l'Ecole doctorale. Cette situation a été assez systématiquement soulignée lors des autres auditions.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Laboratoire de droit privé fédère 6 Masters parmi les plus importants du secteur droit (Droit privé fondamental, Droit notarial, Droit des contentieux, Pratiques juridiques et judiciaires, Droit bancaire et financier, Droit de l'immobilier). Il regroupe une grande partie des enseignants de droit privé. Il fonctionne dans des locaux situés au sein de la Faculté de droit mais dont la mauvaise qualité est dénoncée dans le rapport qui souligne qu'elle est telle à certaines périodes de l'année (exposition au froid et à la chaleur) qu'elle n'est supportable par les enseignants que « s'ils travaillent chez eux » (sic). Par ailleurs, le fait que le Laboratoire ne dispose que d'une secrétaire contractuelle à mi-temps ne permet ni une gestion active de la recherche, ni un bon accueil des étudiants dans une salle dédiée.

- Equipe de Direction :

La direction du laboratoire est assurée par Mme Christine HUGON et M. Christophe ALBIGES. Il n'est pas signalé l'existence d'instances collégiales de gouvernance d'un Laboratoire comprenant 6 équipes spécialisées par axes.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	7	7
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,4	0,4
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	28	28
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le Laboratoire de droit privé donne clairement le sentiment de vouloir passer de la situation de simple regroupement de brillantes individualités réunies occasionnellement par des actions collectives (colloques notamment) à celle d'une véritable unité de recherche capable de développer un réel projet fédérateur. Le rajeunissement de sa composition œuvre en ce sens. Il serait dommage que la pénurie des moyens dont elle est victime entrave ce projet.

- Points forts et opportunités :

- Equipe comportant des enseignants chercheurs de grande valeur ayant une production scientifique de qualité.
- Effort remarquable pour définir un véritable thème fédérateur de recherche et bâtir un projet, cohérent et pertinent.
- Encadrement très sérieux des chercheurs et disponibilité des enseignants.
- Volonté de créer une véritable unité de recherche.
- Imbrication très forte entre les enseignements délivrés dans les masters et la recherche tant théorique qu'appliquée.

- Points à améliorer et risques :

- Insuffisance des moyens en personnel et en locaux.
- Nécessité d'une meilleure collaboration avec les autres unités de l'université, le Laboratoire de droit privé disposant de compétences qui sont le socle de la plupart des réflexions transversales des autres équipes.



- Absence de financements contractuels.
- Implication insuffisante avec les préoccupations du milieu professionnel et social.
- Travail insuffisant de valorisation des productions collectives.

- **Recommandations :**

- Renforcer les actions communes avec les autres unités de recherche ; élargir notamment l'approche du thème fédérateur sur l'immeuble vers le droit public (urbanisme, environnement).
- Accroître les moyens logistiques du Laboratoire qui est apparu au comité comme sous-doté et qui doit faire l'objet de la part de l'université de Montpellier d'une réflexion sérieuse sur une meilleure allocation de ses ressources en personnel et en locaux.
- Améliorer les relations avec une Ecole doctorale qui semble, pour cette unité, comme pour les autres, étrangement absente.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	13
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	1
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues de 2006 à 2009	27
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • **Appréciations détaillées**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Le Laboratoire de droit privé couvre un spectre de recherche très étendu centré sur le droit des obligations, le droit de l'immeuble, le contentieux et, d'une manière plus générale, le droit privé fondamental. Regroupant 13 enseignants-chercheurs permanents dont beaucoup ont un grand renom et 4 ATER, il s'appuie sur un socle important de 6 Masters en droit privé fondamental, droit notarial, droit du contentieux, droit bancaire, droit de l'immobilier et pratiques judiciaires et juridiques.

Comme le reconnaît le rapport, les recherches et travaux individuels y sont prédominants. Toutefois, un certain nombre de recherches transversales ont été conduites dans la période récente : huit colloques sur les sûretés réelles (2007), le cautionnement (2008), la protection de l'accédant immobilier (2009), la procédure de rétablissement personnel, les réformes de la procédure d'appel, la résidence alternée (2009). Ces colloques ont donné lieu à publication. Les membres du Laboratoire travaillent aussi en commun sur un certain nombre de publications telles que le *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, un ouvrage collectif sur les libertés et les droits fondamentaux et un panorama de la jurisprudence de la Cour d'appel de Montpellier.



Bien que le rapport indique que le Laboratoire de droit privé regroupe les enseignants-chercheurs intéressés par une « approche transversale du droit privé », il faut bien constater que, dans la période écoulée, l'essentiel de la production de l'unité s'est concentrée sur les axes spécialisés de recherche des membres, à savoir :

- L'axe raisonnement et outils juridiques.
- L'axe droit des obligations auquel participe la plupart des enseignants-chercheurs de l'unité et qui joue donc un rôle fédérateur.
- L'axe droit notarial et droit des biens.
- L'axe droit des contentieux.
- L'axe droit commercial et procédures collectives. (Le comité a noté, pour s'en étonner, l'absence de relations tout au moins affichées entre les travaux menés dans ce domaine et ceux du centre de droit de l'entreprise).
- L'axe droit comparé dont il faut souligner, le rapport le reconnaît, qu'il n'est encore pas véritablement structuré.

On notera que le rapport, rédigé parfois de manière un peu succincte, ne hiérarchise pas suffisamment les points forts de la recherche tels que, par exemple, la codification, le raisonnement juridique ou le patrimoine.

Dans tous ces domaines, il faut souligner la grande qualité des travaux produits qui, pour la plupart, ont donné naissance à des publications dans des revues reconnues ou chez des éditeurs de renom. Sur le plan quantitatif, on notera que cette unité a produit, pendant la période 2005-2009, 25 ouvrages et près de 200 articles.

On notera également l'absence de recherches sur contrat mais le comité s'explique assez facilement cette situation par la faiblesse de la logistique dont dispose le Laboratoire.

- **Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité du laboratoire et son intégration dans l'environnement :**

Un certain nombre de membres du Laboratoire sont très impliqués dans la vie professionnelle et ont noué des relations qui semblent fructueuses avec les secteurs de la société liés à leur domaine de recherche et d'enseignement : association Rencontre Notariat Université (organisation de colloques), Cour d'appel de Montpellier en relation, notamment, avec l'Institut d'études judiciaires (panorama de la jurisprudence). Cette imbrication dans le monde professionnel semble encore récente mais en forte progression.

Par ailleurs, bon nombre d'enseignants de l'unité de recherche sont invités à titre personnel à participer à des colloques nationaux et internationaux pour y produire des communications.

Par contre, institutionnellement, le Laboratoire n'a pas de relations suivies avec des universités étrangères en dehors de quelques collaborations ponctuelles avec l'université de Szeged en Hongrie et avec le Liban. Un projet de collaboration avec le Canada n'a pu encore aboutir.

D'une manière générale, on doit constater que le Laboratoire de droit privé, qui réunit des professeurs ayant pour beaucoup une grande notoriété à titre individuel, n'a pas encore institutionnellement hérité de ce rayonnement. Cela semble tenir au caractère récent de cette unité et à un effort de structuration encore insuffisant. Le projet présenté par le Laboratoire vise à corriger ces faiblesses.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

Le rapport ne fait pas apparaître des structures de gouvernance très institutionnalisées, le fonctionnement du Laboratoire reposant principalement sur des relations interindividuelles de qualité. Le projet manifeste toutefois l'intention de mieux structurer l'unité de recherche qui serait doté d'un conseil de laboratoire réunissant notamment, les responsables de trois grands axes de recherche retenus dans le projet.



Les étudiants de Master 2 sont régulièrement associés aux actions du Laboratoire et, notamment, à la préparation des colloques ainsi qu'à la rédaction des abstracts rédigés pour le panorama de la jurisprudence de la Cour d'appel de Montpellier. Par ailleurs, les étudiants du Master 2 de droit privé fondamental ont participé à une étude lancée par l'Université de Nice-Antipolis sur les problèmes posés par l'introduction au domicile de personnes dépendantes de robots domestiques. Celle-ci doit déboucher sur le financement d'une thèse.

Le Laboratoire assure aux doctorants un encadrement suivi se traduisant notamment par des séances régulières de présentation de leurs travaux et des échanges sur l'état d'avancement de leurs thèses.

La localisation des doctorants et, parmi eux, des ALER et ATER souffre de l'insuffisance des moyens en personnel de l'unité de recherche et d'une gestion approximative des fonds de bibliothèque, même si celle-ci contient déjà des ressources non négligeables.

- **Appréciation sur le projet :**

Le Laboratoire de droit privé a fait l'effort de définir un véritable projet de recherche fédérateur tourné sur l'immeuble et le droit privé. Celui-ci correspond effectivement aux centres d'intérêt scientifique des membres de l'unité de recherche et permet d'être décliné non seulement sur le terrain du droit des biens, mais aussi du droit des contrats, du droit des sûretés, du droit des sociétés, du droit des procédures collectives. Bien que classique, ce thème de recherche mérite d'être retenu dans la mesure où il est revisité à partir de nouvelles interrogations introduisant notamment le droit comparé et la prise en compte du voisinage de l'immeuble. Cela apparaît très clairement si on examine les axes envisagés pour étudier ce thème fédérateur : axe 1 : le voisinage (avec prise en compte de principes nouveaux tels que le principe de précaution) ; axe 2 : les droits de préférence sur l'immeuble (pactes de préférence, contrats préliminaires dans la vente d'immeubles à construire) ; axe 3 : le contentieux portant sur les biens immobiliers.

On regrettera seulement que l'approche retenue soit trop monodisciplinaire et ne fasse pas une place aux approches de droit public pourtant très présentes sur les trois axes envisagés (servitudes d'urbanisme, servitudes d'environnement, droits de préemption, contentieux du droit de préemption, etc.). Il en va de même pour les approches économiques. En outre, le programme de recherche aurait intérêt à prendre en compte de nouvelles démarches relatives à l'immeuble concernant notamment le développement durable (possibilité de remettre en cause le droit de la copropriété dans le cadre des politiques d'économie d'énergie, etc.).

Le comité a également noté le projet d'amélioration de la gouvernance de l'unité. Celui-ci mériterait d'être précisé, sans tomber dans l'excès bureaucratique.

Laboratoire de droit privé

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A+	B	A	A



Montpellier, le 6 mai 2010

Le Président

Ph.A/NG

Départ 2010-~~233~~

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité de recherche «**Centre de Droit Privé**»

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe AUGE



Christine HUGON
Professeur à l'Université Montpellier I
Christophe ALBIGES
Maître de conférences à l'Université Montpellier I
Codirecteurs du *Laboratoire de droit privé* (EA 707)
14, rue Cardinal de Cabrières
34060 Montpellier
04 67 61 52 54

Remarques sur le pré-rapport d'évaluation de l'AERES

Nous vous informons qu'aucune erreur factuelle n'a été relevée au sein du pré-rapport rédigé concernant le Laboratoire de droit privé (EA 707) dont nous assurons la codirection.

Christophe ALBIGES

Christine HUGON

Montpellier, le mercredi 5 mai 2010